



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés !

SOMMAIRE

Zoom sur...

- [La présence territoriale de la Caf](#)

1 - Offre de service à destination des allocataires

- [La Garde et Draguignan : fermeture des accueils pendant les vacances scolaires, du lundi 10 février au vendredi 21 février 2025](#)
- [Déclaration de ressources trimestrielles pré remplies par la Caf : du nouveau pour les bénéficiaires du RSA et de la PPA](#)
- [Du nouveau pour les tuteurs moraux](#)

2 - Offre de service à destination des familles

- [Découvrez le nouveau numéro de "Vies de Familles"](#)
- [La campagne vacances 2025 a commencé !](#)
- [Le guide des aides aux familles est disponible](#)
- [La Quinzaine des Familles revient du 29 mars au 13 avril](#)

3 - Offre de service à destination des partenaires

- [Échéances des campagnes en cours : ne perdez pas le fil !](#)
- [Petite Enfance et insertion : 2 appels à candidatures en cours](#)
- [La semaine nationale de la Petite Enfance revient du 15 au 22 mars 2025](#)
- [Logements décents : un guide essentiel pour les professionnels du secteur](#)

4 - Les rendez-vous du côté des familles

- [FabLab d'Ollioules : explorations créatives et techno avec MANO X ALTO et Les Petits Débrouillards](#)

Présence territoriale de la Caf



La Caf déménage pour mieux accueillir ses usagers

Pour améliorer l'accueil de ses usagers et optimiser les espaces de travail de ses équipes, la Caf déménage, quitte son siège et son accueil de la Rode à Toulon pour s'installer dans le quartier de La Loubière d'ici la fin du dernier trimestre 2025.

Le déménagement de l'accueil de la Rode vers la Loubière est souhaité proche du déménagement du siège, sans rupture du service aux usagers.

Aujourd'hui, la Caf du Var est présente sur le territoire avec **5 points d'accueil physiques : Toulon centre (la Rode), La Garde, Brignoles, Draguignan et Fréjus**. Ces points d'accueil ont enregistré un total de 90 586 visites en 2024.

L'offre de service auprès des usagers est complétée par 30 espaces France services (dont un bus itinérant) présents sur le territoire varois permettant ainsi d'assurer un service de proximité ainsi que par l'organisation par la Caf de rendez-vous des droits et des devoirs pour plus de 12 000 nouveaux allocataires du RSA par an dans le cadre du dispositif Var Insertion Travail mis en oeuvre par le Conseil départemental (avec une localisation complémentaire à la Seyne sur Mer par exemple).

La mise en place du nouveau siège de la Caf implique **un changement d'accueil des usagers de la Rode vers le quartier de la Loubière**. Ce changement est l'occasion de repenser notre présence territoriale sur la métropole Toulon Provence Méditerranée. Il s'agira notamment de préserver notre offre de services dans l'est de la Métropole, actuellement à La Garde, sous une autre forme, via l'espace France services de la Planquette, avec une offre d'accueil spécifique par des conseillers de la Caf, et au travers d'un partenariat avec France Travail, qui accueille déjà nos publics bénéficiaires du RSA dans le cadre des rendez-vous des droits et des devoirs.

L'accueil du Loubière est de son côté entièrement repensé au bénéfice des usagers :

- ▶ **Une superficie de plus de 110 m²** par rapport à la Rode
- ▶ Deux espaces distincts : **Un espace rendez-vous renforcé (8 boxes)** et **un espace numérique en libre-service ou accompagné** selon sa maturité numérique, pour réaliser ses démarches en ligne
- ▶ Un 3^{ème} espace hybride et évolutif permettant des ateliers collectifs avec des partenaires, notamment autour de l'inclusion numérique des publics
- ▶ **Une file d'attente dans l'accueil**, avec une organisation pensée et adaptée à des flux plus importants et davantage de flexibilité.
- ▶ **Une circulation améliorée** grâce à la présence d'une entrée et d'une sortie distinctes améliorant ainsi la gestion des flux et le repérage dans l'espace.

La Caf du Var proposera par ailleurs **une révision de ses modalités d'accueil à compter de septembre 2025**, toujours dans l'optique de renforcer la proximité et la personnalisation pour ses allocataires : augmentation du nombre de rendez-vous en accueil physique, organisation de forums et d'accueils "délocalisés" au coeur des quartiers et des territoires.

Plus d'informations dans notre prochain flash info, début mars.

Nouveau lieu, nouveaux liens

La Caf du Var accueillera régulièrement ses partenaires pour des formations, réunions et démarches d'innovation (avec un Lab), dans le cadre de sa démarche Caf&Co : **"Faire avec et pour ses partenaires"**. Avec ce nouveau siège, la Caf du Var conforte son **rôle d'aménageur social du territoire et d'acteur économique, au service de l'inclusion sociale et professionnelle des Varois** (inclusion handicap, inclusion professionnelle, rendez-vous des droits et des devoirs, conciliation vie familiale/ vie professionnelle, insertion professionnelle avec notamment les crèches Avip).

Durant la période de déménagement, aucune rupture de service n'est souhaitée. Nous comptons malgré tout sur votre compréhension si nos délais de réponses sont légèrement allongés. Nous faisons notre maximum pour vous satisfaire.

La Garde et Draguignan : fermeture des accueils pendant les vacances scolaires, du lundi 10 février au vendredi 21 février 2025



Pendant les vacances scolaires, nos modalités d'accueil sont temporairement adaptées.

Les accueils de Draguignan et de La Garde seront fermés du lundi 10 au vendredi 21 février 2025 inclus.

Réouverture le lundi 24 février aux horaires habituels.

Pas de modification pour la plateforme téléphonique qui reste ouverte de 9h à 16h30, ainsi que pour les accueils de :

- ▶ **Brignoles** : ouvert sur RDV uniquement le mardi de 8h30 à 12h00, le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.
- ▶ **Fréjus** : ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.
- ▶ **Toulon La Rode** : ouvert tous les jours de 8h à 16h.

Déclaration de ressources trimestrielles préremplie par la Caf : du nouveau pour les bénéficiaires du RSA et de la PPA

Un déploiement en 2 étapes :



Bénéficiaire du RSA ou de la Prime d'activité

Comment **déclarer mes ressources** avec le **montant net social** ?

c'est simple !

1. Le montant net social :

Depuis le 1^{er} février 2024, les bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité doivent indiquer dans leurs déclarations de ressources le montant net social affiché sur leurs bulletins de paie et sur leurs relevés de prestations sociales.

Ce montant est constitué des revenus professionnels et ceux dits "de remplacement", calculés en enlevant les cotisations sociales dues par le bénéficiaire. C'est une information "clé-en-main" : les bénéficiaires de ces deux aides n'ont plus besoin de faire des calculs complexes.

Il suffit de le recopier pour s'assurer de ne pas se tromper et percevoir le juste droit.

L'utilisation de ce montant ne change ni les ressources utilisées, ni le mode de calcul de ces deux aides ; il répond aux mêmes règles légales et réglementaires qu'auparavant. Cette avancée est destinée à faciliter les déclarations des bénéficiaires et à réduire les erreurs et les variations de leurs droits.

2. La généralisation de la déclaration préremplie dès mars 2025

► Ce qui change concrètement pour les allocataires ?

1. Une déclaration pré-remplie à compter de mars 2025

Les bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité n'auront plus besoin de remplir eux-mêmes la ligne correspondant à leur salaire et/ou celle correspondant à leurs revenus de remplacement (allocation chômage, indemnités journalières de Sécurité sociale, pension d'invalidité ou de retraite, etc.). Ces lignes seront préremplies par la Caf ou la MSA avec le montant net social qui aura été transmis par l'employeur ou par l'organisme versant des prestations sociales.

La déclaration de tous les autres types de ressources reste obligatoire et à compléter par l'usager.

EN RÉSUMÉ SUR LA DÉCLARATION TRIMESTRIELLE À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2025 :

CE QUI SERA PRÉREMPLI

- Salaires.
- Indemnités journalières de Sécurité sociale hors ATMP.
- Les indemnités journalières d'accident du travail ou maladie professionnelle imposables ou non imposables.
- Chômage.
- Pension de retraite.
- Pension d'invalidité.
- Pré-retraite.
- Revenus divers.
- AJPA.
- Revenus évalués par le Département (pour le RSA).

CE QUI SERA À COMPLÉTER PAR L'ALLOCATAIRE

- Revenus de travailleurs indépendants et micro-entrepreneurs (ou ex auto-entrepreneurs).
- Pensions alimentaires reçues.
- Revenus perçus à l'étranger.
- Revenus capitaux mobiliers.
- Autres revenus : loyers perçus, intérêts sur des placements financiers, etc.

2. Les mois à déclarer changent

Autre changement pour l'usager : la temporalité des ressources prises en compte.

Dès le basculement au pré-remplissage, ce sont les ressources des mois M-2 à M-4 qui seront utilisées pour le calcul des droits au RSA et à la Prime d'activité et non plus celles des mois M-1 à M-3. Par exemple : si un usager doit réaliser sa DTR en mars, ce sont désormais ses ressources de novembre - décembre - janvier qui seront prises en compte.

Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025
		 Avant la réforme , au mois de mars je devais déclarer les ressources perçues pour les mois de décembre, janvier et février . Cela n'est désormais plus le cas.			
	 Depuis la réforme, je dois déclarer en montant net social les ressources versées pour les mois de novembre, décembre et janvier.				

3. Une déclaration en 3 étapes pour l'allocataire :

- ▶ Il consulte la ligne montant net social (MNS) de son bulletin de salaire ou de son relevé de prestations. C'est ce montant qu'il doit déclarer. Il peut également le retrouver sur le site mesdroitssociaux.gouv.fr.
- ▶ Il vérifie sa déclaration pré-remplie en ligne sur caf.fr Mon Compte ou sur l'application mobile "Caf – Mon Compte".
- ▶ Il complète sa déclaration si il a d'autres ressources (pensions alimentaires, revenus de travailleurs indépendants...).

Je valide et c'est déclaré !



Pour plus d'informations :

- ▶ Retrouvez [la vidéo tuto "Prime d'activité, RSA : comment remplir votre déclaration trimestrielle de ressources"](#)

RSA et reprise d'activité :

- ☐ CDI, mi-temps, intérim... quel que soit le type de contrat retrouvé, il est indispensable de le déclarer auprès des principaux intéressés : France Travail (ex Pole emploi), la Cnam en cas de changement de secteur d'activité ou de création/reprise d'entreprise, **et enfin la Caf.**

Pour plus d'informations, consultez :

- ▶ l'offre de service "*Je deviens ou je suis bénéficiaire du RSA*" sur les pages dédiées du caf.fr.
- ▶ le guide du nouvel allocataire.

Du nouveau pour les tuteurs moraux



Depuis le 18 janvier, les démarches pour les gestionnaires de tutelle ou mandataire agissant pour le compte d'une association ou d'une entreprise (personnes morales) comme l'Udaf sont simplifiées. Ils bénéficient désormais des mêmes services que les usagers. Cela garantit l'accès aux droits pour les personnes faisant l'objet d'une mesure de protection.

Un nouvel espace pour les tuteurs

Les tuteurs bénéficient ainsi d'un espace dédié dans leur compte partenaires qui leur permet de :

- ▶ rechercher un protégé.
- ▶ transmettre des pièces justificatives associées à la mesure de tutelle (renouvellement de jugement, nouvelle mesure, coordonnées bancaires).
- ▶ accéder et consulter le dossier du protégé.
- ▶ réaliser des démarches en ligne.

Des services en ligne

Grâce à ce service, depuis le dossier de son protégé, le tuteur pour lequel la mesure de protection le permet, pourra réaliser des démarches en lignes pour le compte de son protégé :

- ▶ tout changement de situation.
- ▶ déclarer les ressources annuelles.
- ▶ déclarer les ressources trimestrielles pour l'allocation adulte handicapé.
- ▶ demander l'aide au logement.
- ▶ déclarer les ressources aide au logement.
- ▶ demander le complément de libre choix du mode de garde.
- ▶ demander l'allocation journalière du proche aidant.

L'espace tuteurs continuera d'évoluer afin d'intégrer l'ensemble des services en ligne comme les déclarations de ressources pour le RSA et la Prime d'activité.



Pour plus d'informations :

Retrouvez [le guide utilisateur de Mon Compte partenaire pour les tuteurs moraux.](#)

Découvrez le nouveau numéro de "Vies de Familles"



A la une : Les familles recomposées, comment trouver votre équilibre et permettre à chacun de trouver sa place ?

Dans ce numéro également :

- ▶ Les dispositifs d'aide pour mieux communiquer et gérer les conflits familiaux
- ▶ Moments de vies : Bienvenue en "Clas" !
- ▶ Nos aides en clair : Les allocations journalières pour les aidant(e)s

Et dans votre encart local de janvier, découvrez les services de la Caf sur le département.

Le magazine est disponible gratuitement chez nos partenaires et [ICI](#) dans sa version numérique.



Vous souhaitez devenir point de distribution pour faire découvrir Vies de famille à votre public ?

Il s'agit d'une démarche gratuite, simple et efficace ! Vous devez prendre contact avec votre Caf pour lui indiquer le nombre d'exemplaires que vous voulez diffuser. Un présentoir vous sera livré lors de la première réception des magazines. Vous pourrez ensuite ajuster à tout moment la quantité de magazines reçus, à la hausse ou à la baisse. Enfin, tous les trois mois, le 15 des mois de janvier, avril, juillet et octobre, le nouveau numéro du magazine vous sera livré.

Contact : cafandco-caf83@caf83.caf.fr

La campagne vacances 2025 a commencé

La campagne d'aides aux vacances 2025 est lancée.

Les bénéficiaires seront informés de leurs droits et aides à partir de mi-février.

4 aides mises en place par la Caf du Var :

- ▶ L'aide au départ en vacances en famille qui permet aux familles, dont le quotient familial est égal ou inférieur à 1000 euros, de bénéficier de 50% à 75% de réduction sur le coût de leur séjour.
- ▶ L'aide au transport, de 100 à 200 euros, complémentaire à l'aide aux vacances en familles.
- ▶ Le Pass Colo qui permet les départs en vacances en "colos" des enfants avant leur entrée au collège, l'année de leurs 11 ans.
- ▶ L'aide aux vacances pour les enfants qui permet le départ en colonie ou camp des enfants et adolescents pendant les vacances scolaires.

Tous les allocataires peuvent consulter leur notification de droit dans leur espace Mon Compte du site Caf.fr ou depuis l'application mobile Caf-Mon Compte. Une information est envoyée par mail, sms ou courrier aux allocataires concernés dès que cette notification est accessible dans leur espace Mon Compte.



Le guide des aides aux familles est disponible

La Caf du Var accompagne les familles à travers des aides qui visent à les soutenir dans les moments clés de leur vie et à les accompagner lors d'événements fragilisant l'équilibre familial. Ces aides doivent permettre aux familles de trouver une réponse attentive et adaptée aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer, qui s'inscrit, dans certaines situations, dans le cadre d'un accompagnement social.

Trois principaux engagements :

- ▶ l'accompagnement des familles dans toute leur diversité.
- ▶ l'attention particulière aux plus vulnérables.
- ▶ une réponse complémentaire aux prestations légales.

Le Guide des aides aux familles définit les conditions d'octroi, les montants et les modalités d'attribution des aides financières individuelles. Il a pour vocation d'être un outil de référence au service des familles et des travailleurs sociaux qui accompagnent au quotidien les publics les plus fragiles en informant sur les aides et services proposés par la Caf du Var et en facilitant l'accès.

Ce guide prend effet au 1^{er} janvier 2025 et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2025.

Retrouvez le guide des aides aux familles, [ICI](#), sur le [caf.fr](#)



LES DIFFÉRENTES AIDES

Les aides aux parents :

- ▶ [l'aide aux naissances multiples](#)
- ▶ [l'aide exceptionnelle au transport pour partir en vacances](#)
- ▶ [l'aide au départ en vacances en famille](#)
- ▶ [l'aide au départ en vacances avec un enfant en situation de handicap](#)
- ▶ [l'aide à la parentalité et à l'équilibre du foyer](#)
- ▶ [les aides "coup de pouce"](#)
- ▶ [l'aide coup de pouce pour les familles monoparentales en insertion professionnelle](#)
- ▶ [l'aide aux familles endeuillées](#)
- ▶ [l'aide à domicile](#)
- ▶ [le prêt équipement mobilier et ménager ou déménagement](#)
- ▶ [la prime déménagement \(aide nationale\)](#)
- ▶ [le prêt à l'amélioration de l'habitat \(aide nationale\)](#)

Les aides aux jeunes :

- ▶ [l'aide aux vacances des enfants](#)
- ▶ [l'aide aux activités culturelles et artistiques](#)
- ▶ [l'aide pour les études supérieures](#)
- ▶ [l'aide aux formations Bafa](#)
- ▶ [l'aide à l'autonomie des jeunes.](#)

La Quinzaine des Familles revient du 29 mars au 13 avril

LA QUINZAINE DES FAMILLES

29 mars au 13 avril 2025

Conférences, expos, jeux,
spectacles, ateliers,
ciné-débat



Cet événement est organisé avec le soutien du Schéma Départemental des Services aux Familles du Var, les référents de territoires Parentalité et les associations partenaires.



Comme chaque année, cet événement fédérateur, porté par la Caf du Var, **met en lumière les actions en faveur des familles et du soutien à la parentalité sur tout le département.**

Vous organisez une animation, un atelier ou une rencontre ? Faites-le savoir ! Désormais, l'inscription de vos événements se fait directement via l'application Tipi.

Plus simple, plus rapide, et surtout plus visible auprès des familles !

Pourquoi inscrire vos événements sur Tipi ?

- ▶ Une diffusion élargie auprès du grand public.
- ▶ Une valorisation de vos actions sur une plateforme unique.
- ▶ Une démarche écoresponsable en réduisant les supports papier.

Comment inscrire vos événements sur Tipi ?

- ▶ Rendez-vous sur le site Tipi, [dans votre espace Partenaires.](#)

Si vous n'avez pas encore d'espace Partenaires, il n'est jamais trop tard : [remplissez le formulaire d'inscription](#) !

- ▶ Inscrivez ensuite vos événements dans l'onglet dédié et n'oubliez pas de sélectionner la thématique "Quinzaine des familles" pour être bien référencé!



Tipi

La tribu de tous les parents

Ne tardez pas ! Inscrivez vos événements dès maintenant sur Tipi et **contribuez à faire de cette Quinzaine des Familles un temps fort pour les parents et les enfants du Var.**

Échéances des campagnes en cours : ne perdez pas le fil

Retrouver le détail de toutes les campagnes de subventions et de tous les appels à projets/candidatures en cours sur notre page dédiée : "[Les financements, appels à projets et à candidatures de la Caf du Var](#)"

Petite Enfance et insertion : 2 appels à candidatures en cours

APPEL À CANDIDATURES CRÈCHES À VOCATION PROFESSIONNELLE



Les crèches à vocation d'insertion professionnelle - Var

Avis d'appel à candidatures
Année 2025

Date de dépôt des candidatures
LE VENDREDI 28 FEVRIER 2025
LE JEUDI 09 MAI 2025

Les dossiers sont à transmettre à :
Marjorie ENSEL, chargée de mission petite enfance et insertion socio-professionnelle
petiteenfance_avip83@caf83.caf.fr
06 11 55 02 80

CAF DU VAR - APPEL A CANDIDATURES AVIP VAR - ANNEE 2025 - AVIS D'APPEL 3

Dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental de Service aux Familles (SDSF) 2024-2027 et de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, la Caf du Var, en partenariat avec France Travail et le Conseil Départemental du Var, réaffirme son engagement pour lever les obstacles périphériques au retour à l'emploi en lançant un nouvel appel à candidatures "Crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle".

L'objectif : soutenir les parents dans leur démarche d'insertion professionnelle en levant l'un des principaux freins au retour à l'emploi que représente la garde d'enfants 0-3 ans.

Les structures souhaitant candidater devront s'engager à travailler en partenariat avec les agences France Travail, les délégataires du Conseil Départemental et les missions locales du territoire et offrir des places dédiées aux parents engagés dans une voie d'insertion professionnelle.

Retrouvez plus d'informations, ainsi que les modalités de candidatures sur [le site partenaires de la Caf du Var](#).

APPEL À CANDIDATURES CRÈCHES À VOCATION SOCIALE



Crèches à Vocation d'Insertion Sociale - Var

APPEL A CANDIDATURES
2025

Date de clôture : Lundi 10 mars 2025

Les dossiers sont à transmettre au :
CAF du Var, branche ingénierie et gestion action sociale
Contact : Marjorie ENSEL / Tel : 06 11 55 02 80
Conseil Départemental du Var - Direction de l'action sociale de proximité (DASP)
AAProcheAVIS2024@var.fr
04 83 95 15 71

Si les modes d'accueil du jeune enfant constituent un instrument efficace de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, ils apparaissent aussi, et de plus en plus, comme un moyen de lutte contre les inégalités sociales en prenant en charge les enfants des familles les plus démunies.

Au regard de cet enjeu commun de prévention de la précarité et de lutte contre les inégalités sociales dès l'enfance le Département et la Caf du Var renouvellent en 2025, l'appel à candidatures des crèches préventives dites crèches À Vocation d'Insertion Sociale.

Retrouvez plus d'informations, ainsi que les modalités de candidatures sur [le site partenaires de la Caf du Var](#).

La semaine nationale de la Petite Enfance revient du 15 au 22 mars 2025



Thème 12^{ème} édition

Encore !

Jouer à l'infini

Partout en France
15 - 22 mars 2025



Organisez un évènement dans votre structure d'accueil pour réunir les tout-petits et leurs parents à l'occasion de la **La 12^{ème} édition de la Semaine Nationale de la Petite Enfance (SNPE) qui se déroulera du 15 au 24 mars 2025.**

La Semaine Nationale de la Petite Enfance, c'est plus de 10 ans d'ateliers, installations et événements en trio parents-enfants-professionnels, à l'occasion d'une Semaine spéciale, à hauteur de tout-petits.

Cette année, le thème « Encore ! Jouer à l'infini » vous invite à vivre une expérience de lâcher-prise, durant laquelle nous laissons aux enfants le temps de la répétition, et l'émergence de la créativité.

Pour participer, il vous suffit de vous inscrire gratuitement [ICI](#).

Pour en savoir plus, [rendez-vous sur le site de la Semaine Nationale de la Petite Enfance](#).

Logements décents : un guide essentiel pour les professionnels du secteur



La décence des logements est cruciale pour garantir la sécurité et le bien-être des locataires. La Cnaf et l'Anil (agence nationale pour l'information sur le logement) et leurs réseaux respectifs, Caf et Adil éditent un guide pour comprendre et appliquer les normes de décence.

Il s'adresse aux locataires et aux propriétaires bailleurs, mais c'est aussi un outil indispensable pour les travailleurs sociaux, les associations, les administrations, les opérateurs techniques et les juristes.

Pour le découvrir, cliquez [ICI](#).

FabLab d'Ollioules : explorations créatives et techno avec MANO X ALTO et Les Petits Débrouillards

MANO X ALTO, en partenariat avec Les Petits Débrouillards, avec le soutien de la Caf du Var, propose un programme riche et innovant pour petits et grands curieux au centre des métiers d'arts à l'espace Fablab. Entre expériences scientifiques, fabrication numérique et exploration de l'intelligence artificielle, les ateliers et stages ne manquent pas.

Stage "Intelligence Artificielle" – du 10 au 14 février

Un stage immersif pour les collégiens afin de découvrir les sciences du numérique à travers la création artistique et des expériences interactives. Une belle façon d'allier créativité et nouvelles technologies.

- ▶ De 10h à 16h non-stop
- ▶ 120 € la semaine



Cycle "Pour faire mentir Aristote" – du 24 février au 29 mars

Les quatre éléments sont au cœur des explorations scientifiques de ce cycle, avec des ateliers créatifs et expérimentaux pour les jeunes de 6 à 14 ans. Clou du spectacle : une installation artistique qui sera présentée le 29 mars au Musée de la Fleur d'Ollioules.

- ▶ Maker Club (11-14 ans) : tous les lundis de 15h à 18h – 2€ par séance
- ▶ Club Techno (6-10 ans) : tous les mercredis de 14h à 16h – 5€ par séance



Inscriptions et informations : m.mistichelli@debrouillonet.org | 06 16 43 01 55



Le nouveau site dédié aux partenaires de la Caf du Var
www.caf83-partenaires.fr